

# Entrelacs

Déc.  
2023

## Marché de Noël

ORGANISÉ PAR L'ACDA EN PARTENARIAT AVEC LA MUNICIPALITÉ

**SAMEDI 2 DÉCEMBRE : DE 16H À 21H**  
**DIMANCHE 3 DÉCEMBRE : DE 10H À 19H**

\* Village de Noël    \* Concerts

\* Parade « Gueule d'Ours »

\* Présence du Père Noël

\* Course de Rennes

et bien d'autres animations...



20  
TERRE  
DE JEU  
24



# ARDRES

# INFORMATIONS PRATIQUES

## CONTACT :

**Accueil :** 03 21 46 50 20 - [accueil@mairie-ardres.fr](mailto:accueil@mairie-ardres.fr)

État Civil : 03 21 46 50 22 - [etat-civil@mairie-ardres.fr](mailto:etat-civil@mairie-ardres.fr)  
 Social et CCAS : 03 21 46 50 23 - [ccas@mairie-ardres.fr](mailto:ccas@mairie-ardres.fr)  
 Cabinet du Maire : 03 21 46 50 33 - [cabinet@mairie-ardres.fr](mailto:cabinet@mairie-ardres.fr)  
 Urbanisme : 03 21 46 50 19 - [urbanisme@mairie-ardres.fr](mailto:urbanisme@mairie-ardres.fr)  
 Communication : 03 21 46 50 27 - [communication@mairie-ardres.fr](mailto:communication@mairie-ardres.fr)  
 Police Municipale : 06 27 34 07 40 - [policemunicipale@mairie-ardres.fr](mailto:policemunicipale@mairie-ardres.fr)  
 Centre Technique Municipal : [ctm@mairie-ardres.fr](mailto:ctm@mairie-ardres.fr)  
 Maison de la Nature : 03 21 82 89 27 - [mdn@mairie-ardres.fr](mailto:mdn@mairie-ardres.fr)  
 Base Municipale de Loisirs : 03 21 36 04 16 - [bml@mairie-ardres.fr](mailto:bml@mairie-ardres.fr)



@nordlittoral



@craveromelanie

**PARTAGEZ VOS PHOTOS SUR INSTAGRAM EN NOUS IDENTIFIANT AVEC LE #ARDRES**

## ZOOM

### RETOUR EN IMAGES SUR LA CÉRÉMONIE DE COMMÉMORATION DE L'ARMISTICE DE 1918

Le Samedi 11 Novembre dernier, vous avez été nombreux à répondre présent pour la cérémonie de commémoration de l'Armistice de 1918. Un signe de solidarité et de reconnaissance qui font la force de notre communauté.





## Ludovic LOQUET

Maire d'Ardres

Président de la Communauté de Communes

Pays d'Opale

Vice-président du Département du Pas-de-Calais

Chers habitants d'Ardres,

Le mois de décembre est un moment où la chaleur des festivités et le partage illuminent nos vies. Il est également le moment propice pour se rassembler et célébrer ces instants. Dans cet esprit, je tiens à partager avec vous quelques moments forts de notre ville qui incarnent l'esprit de Noël.

Malheureusement, le mois de novembre a été marqué par des intempéries d'une ampleur exceptionnelle qui ont durement touché notre commune. En ces moments difficiles, je tiens à exprimer ma solidarité envers les habitants qui ont été affectés. La municipalité travaille sans relâche pour apporter un soutien nécessaire aux sinistrés et pour contribuer à la remise en état des zones touchées.

Je saisis cette occasion pour exprimer ma profonde gratitude envers les agents des services techniques de la commune, qui ont fait preuve d'une réactivité exemplaire face aux intempéries. Leur dévouement et leur travail acharné ont été essentiels pour atténuer les conséquences des inondations et du vent.

Afin de d'éclairer cette fin d'année, je souhaite vous inviter au Marché de Noël qui se tiendra les 2 et 3 décembre prochains. La municipalité soutient l'Association des Commerçants Dynamiques de l'Ardrésis dans l'organisation de cette manifestation.

Cette fête est l'occasion idéale pour se plonger dans la magie de Noël et pour rencontrer nos commerçants locaux qui contribuent grandement à l'âme de notre ville. Nous aurons le plaisir de vous présenter « Gueule d'Ours », une parade lumineuse offerte par la Ville d'Ardres. À l'occasion de cet événement, chaque enfant de la commune (né entre 2013 et 2022) se verra offrir un ticket qui lui permettra de faire, gratuitement, un tour de manège lors du Marché de Noël !

Enfin, je souhaite à chacun d'entre vous de passer d'agréables fêtes de fin d'année en compagnie de vos proches. Que la joie, l'amour et la paix remplissent vos foyers.

Avec toute ma considération,  
Votre Maire



**ENTRELACS**

**Directeur de la publication :**

Ludovic Loquet, Maire

**Directrice de la rédaction :**

Sylvie Bonnière, Adjointe au Maire

**Conception, photos et rédaction :**

Mairie d'Ardres, Service communication

**Impression :**

Imprimerie Cache  
Rue du Camp du Drap d'Or  
62610 BALINGHEM

**Exemplaire :**

Édité à 2 100 exemplaires

Distribution par nos soins.



### SAMEDI 2 ET DIMANCHE 3 DÉCEMBRE

Marché de Noël organisé par l'Association des Commerçants Dynamiques de l'Ardrésis et la Municipalité dans le centre-ville. Venez découvrir de nombreux commerçants dans une ambiance chaleureuse ! De nombreuses animations viendront également illuminer le visage de petits et grands ! Inauguration du village à 16h sur la Place d'Armes.

### DIMANCHE 3 DÉCEMBRE

Parade Lumineuse « Gueule d'Ours » organisée par la Municipalité dans le cadre du Marché de Noël. Rendez-vous à 15h et à 18h dans le centre-ville.

### LUNDI 4 DÉCEMBRE

Atelier « En route vers l'épanouissement parental » organisé à la Maison de Pays de l'Ardrésis dès 14h.

### MARDI 5 DÉCEMBRE

Goûter des Aînés organisé par le CCAS et la Municipalité à la Salle en Étoile dès 14h30. *Sur invitation*

### MERCREDI 6 DÉCEMBRE

Atelier de couronnes de Noël organisé par la Maison de la Nature. Tarif : 5€

### SAMEDI 9 ET DIMANCHE 10 DÉCEMBRE

Tournoi Futsal organisé par le Racing Club d'Ardres à la Salle du Collège.

### SAMEDI 9 ET DIMANCHE 10 DÉCEMBRE

Expo/Vente d'Artisanat organisée par Terres Nouvelles à la Salle Municipale.

### VENDREDI 15 DÉCEMBRE

Assemblée Générale de l'Association « Les Amis Cyclos » organisée à la Salle Municipale à partir de 18h30.

### LUNDI 18 DÉCEMBRE

Atelier naturopathie « le Sommeil » organisé par le CIAS à la Maison de Pays de l'Ardrésis de 14h à 16h.

# ALSH

Accueil de Loisirs Sans Hébergement

*sur la piste !*

**DU MARDI 26 AU  
VENDREDI 29 DÉCEMBRE !**

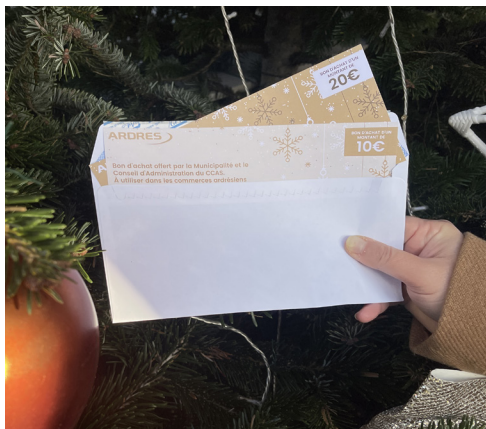
PRÉ-INSCRIPTION À PARTIR DU 13 NOVEMBRE 2023  
DE 4 À 17 ANS

Renseignement et pré-inscription :  
07 57 07 61 75  
actions.jeunesse@mairie-ardres.fr



## FÊTES DE FIN D'ANNÉE, LES BONS D'ACHAT RENOUEVÉLÉS POUR NOS AÎNÉS

À l'approche des fêtes de fin d'année, la Municipalité perpétue la belle tradition de célébrer ses aînés en leur témoignant reconnaissance à travers des présents festifs. Cette année encore, une attention particulière est accordée aux citoyens âgés de plus de 68 ans, qui auront le privilège de recevoir des bons d'achats utilisables dans les commerces d'Ardres et de Bois-en-Ardres. Pour les personnes seules, une allocation de deux bons, d'une valeur totale de 30€, sera offerte, tandis que les couples se verront attribuer deux bons d'une valeur totale de 40€.



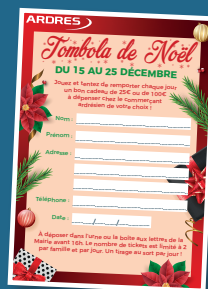
La distribution sera assurée par les membres du CCAS et les élus de la municipalité, qui se rendront au domicile de chaque bénéficiaire les 14 et 15 décembre prochains. Cette démarche

personnelle renforce le lien entre la Municipalité et ses aînés, témoignant de l'importance accordée à leur contribution et à leur bien-être au sein de notre communauté.

## TENTEZ VOTRE CHANCE LORS DE LA TOMBOLA DE NOËL ORGANISÉE PAR LA VILLE D'ARDRES !

La municipalité d'Ardres donne l'opportunité de gagner quotidiennement des bons d'achat d'une valeur allant de 25 à 100 euros ! Du 15 au 25 décembre, nous vous convions à visiter vos commerçants afin de retirer les formulaires de participation. Chaque jour\*, vous aurez la chance de concourir pour remporter l'un des nombreux prix mis en jeu. Pour soumettre votre formulaire, vous pourrez le glisser dans l'urne prévue à cet effet ou dans la boîte aux lettres de la mairie.

\*Limite de 2 formulaires par famille et par jour.



## LE PÈRE NOËL INSTALLE SA BOÎTE AUX LETTRES SUR LE PARVIS DE LA MAIRIE

Chers enfants, le Père Noël installe sa boîte aux lettres magique sur le Parvis de la Mairie. Votre courrier lui sera directement transmis par les services postaux du Pôle Nord ! Nous vous invitons à patienter sagement jusqu'à ce que vous receviez votre réponse directement à la maison.



# INONDATIONS : RETOUR SUR CET ÉPISODE HISTORIQUE POUR NOTRE VILLE



Le mois de novembre restera marqué par les fortes inondations survenues dans notre Ville. Ardres a été confrontée à des inondations inattendues, mais notre réponse collective a démontré la solidarité qui caractérise notre communauté.

La municipalité a immédiatement réagi, assurant le relogement des sinistrés et établissant des contacts personnels avec les habitants des rues touchées. Les agents des services techniques et la sécurité civile ont répondu présents pour venir en aide à chacun, notamment par le déploiement stratégique de sacs de sable pour limiter les dégâts ou pour l'évacuation des habitants.



Cet élan de solidarité, alimenté par des bénévoles, les services d'urgence et les citoyens engagés, a accompagné notre ville dans ces moments difficiles. Merci à tous ceux qui ont contribué à cette démonstration collective de résilience.

Le 14 novembre dernier, la commune a été reconnue par arrêté état de **catastrophe naturelle**. Les personnes

ayant subi des dommages liés aux inondations et aux coulées de boue entre **le 2 et le 12 novembre sont invitées à contacter leur assureur avant le 14 décembre prochain.**



La Communauté de Communes Pays d'Opale vient en aide aux sinistrés dans leurs démarches administratives. En cas de besoin nous vous invitons à contacter le **numéro vert : 0 806 079 556 joignable 7j/7 et de 8h à 20h** (service et appel gratuit). Le service communication de la CCPO est également à votre disposition pour prendre des photos des dégâts (des photos pourront également être réalisées par drone).

Par ailleurs, sachez que la Région des Hauts-de-France et le Département du Pas-de-Calais ont annoncé prendre en charge les franchises des assurances des sinistrés des inondations.

L'association « Ardres Animation » a décidé de lancer une cagnotte afin de venir en aide aux sinistrés de notre ville. Vous pourrez trouver plus d'informations sur celle-ci sur notre site internet :

**[www.mairie-ardres.fr](http://www.mairie-ardres.fr)**

# BIBLIOTHÈQUE POUR TOUS

## PARMI NOS NOUVELLES ACQUISITIONS :

**Marc LEVY : La Symphonie des monstres**

*Cette année, de nombreux enfants ukrainiens sont encore déportés par le pouvoir russe afin d'être « russifiés ». Cri d'alarme poignant !*

**Agnès MARTIN- LUGAND : L'Homme des mille détours**

*Une odyssée familiale et amoureuse intense, où les émotions jouent au tourbillon mais où l'amour triomphe !*

**Jacques EXPERT : Le Grand test**

*Manigances, trahisons, manipulations et coups bas : tout est permis pour trouver les coupables de l'assassinat d'un industriel détestable. Suspense addictif...*

La Bibliothèque Pour Tous est ouverte les mercredis et jeudis de 10h

à 12h, les samedis de 16h30 à 18h et les dimanches de 10h30 à 12h.

La Bibliothèque sera fermée les 24 et 31 décembre



## PERMANENCES :

### RELAIS D'ASSISTANTES MATERNELLES :

Lundi de 13h30 à 16h / Mercredi de 9h à 11h sur rendez-vous / Jeudi de 13h30 à 17h / Vendredi sur rendez-vous. Tél : 06 99 12 01 40

Mail : [secretariat-rpe@cc-paysdopale.fr](mailto:secretariat-rpe@cc-paysdopale.fr)

### ASSISTANTE SOCIALE :

Maison de Pays de l'Ardrésis - Avenue Fernand Buscot. Le mardi sur rendez-vous au 03 21 35 17 46

### CONCILIATEUR DE JUSTICE :

Maison de Pays de l'Ardrésis - Avenue Fernand Buscot. Le mardi sur rendez-vous au 03 21 35 17 46

### CONSULTATION DES NOURRISSONS :

Les 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> jeudis de 14h à 16h30. Maison de Pays de l'Ardrésis - Avenue Fernand Buscot. Le mardi sur rendez-vous au 03 21 00 01 50

### CPAM :

Rendez-vous sur [Ameli.fr](http://Ameli.fr) ou au 36 46

### ACT + :

Permanences au 81, Esplanade du Maréchal Leclerc. Rendez-vous au 03 21 88 22 00

## COLLECTES DE DÉCHETS :



### ORDURES MÉNAGÈRES

Pour Ardres et Bois-en-Ardres : les vendredis 8 et 22 décembre



### ORGANIQUE FERMENTESCIBLE

Pour Ardres et Bois-en-Ardres : les vendredis 1<sup>er</sup>, 15 et samedi 30 décembre



### PAPIER

Pour Ardres et Bois-en-Ardres : tous les vendredis



### VERRE

Pour Ardres et Bois-en-Ardres : points d'apport volontaire

Pensez à sortir vos bacs la veille au soir, bien visibles sur le trottoir, poignée vers la chaussée.  
Ramassage par la Communauté de Communes Pays d'Opale - 03 21 82 22 31

**Numéro unique  
Inondations**

**7 J/7  
de 8h00 à 20h00**

Professionnels

Associations

Habitants

**0 806 079 556**

**Service & appel  
gratuits**



La communauté de communes Pays d'Opale met en place un numéro unique pour vous accompagner dans vos démarches et répondre à toutes vos questions relatives aux sinistres causés par les inondations.